



PREFET DE LA DORDOGNE

## CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

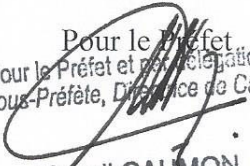
AUTO-ECOLE CPERMIS  
22 avenue Joséphine Baker  
24200 SARLAT LA CANEDA  
N° d'agrément : E1502400070

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

### QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du 5 mars 2019 jusqu'au 5 mars 2022.

Pour le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet  
  
Magali CAUMON